



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/40/Corr.1  
27 juin 2002



FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Trente-septième réunion  
Montréal, 17-19 juillet 2002

**Corrigendum**

**PROPOSITIONS DE PROJET : INDONÉSIE**

Secteur des mousses

Le présent corrigendum fait état des conclusions des discussions entre le Secrétariat et l'ONUDI sur le projet de mousse de PT Accurai.

Ajouter ce qui suit à la page 5, après le paragraphe 8.

8 (bis). Le Secrétariat et l'ONUDI ont terminé les discussions sur le projet et se sont mis d'accord sur ses coûts différentiels admissibles, comme suit :

	<b>Coût différentiel d'investissement *</b>	<b>Coût différentiel d'exploitation</b>	<b>Subvention demandée</b>	<b>Coût-efficacité</b>
	<b>\$ US</b>	<b>\$ US</b>	<b>\$ US</b>	<b>\$ US/kg</b>
PT Accurai	157 300	366 643	523 943	10,48

\* incluant 10 % d'imprévus

Remplacer le paragraphe 10 à la page 5 par le nouveau paragraphe suivant :

10. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets suivants : Accurai, Aneka Citra Refrigeratama et Bina Teknik, aux niveaux de financement et avec les coûts d'appui associés, tel que l'indique le tableau ci-dessous.

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$ US)</b>	<b>Coût d'appui (\$ US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Élimination du CFC-11 par la reconversion au gonflage à l'eau pour la fabrication de semelles de chaussures en mousse à peau intégrée chez PT. Accurai	523 943	67 634	ONUDI
b)	Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b pour la fabrication de mousse en polyuréthane rigide pour isolation chez Aneka Citra Refrigeratama Co.	142 506	18 526	Japon
c)	Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b pour la fabrication de mousse en polyuréthane rigide pour isolation chez Bina Teknik Co.	117 889	15 326	Japon

----